

Compte-rendu n° 2021-06 du conseil municipal du mardi 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juin à 20h, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 28 mai 2021, a tenu une réunion en session ordinaire en présentiel à la mairie et en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALIER, Angélique AGUILAR, conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Agnès ARGENTIER, adjointe, Pierre BALME, maire délégué Venosc, Anne MILLET, conseillers municipaux.

Etaient absents : Camille DURDAN, Jocelyne MARTIN, André GARDEN.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Ugo MOUNIER donne pouvoir à Fabien VEYRAT

Secrétaires de séance : Patrick PELLORCE et Françoise MOREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance et après un appel nominal des conseillers municipaux présents en séance et en visioconférence, il confirme que le quorum est atteint.

Il indique avoir reçu la délégation de vote de M. Ugo Mounier qui donne pouvoir à Fabien Veyrat.

Il propose la nomination des secrétaires de séance. Les candidatures présentées par Patrick PELLORCE et Françoise MOREAU sont retenues.

Il soumet à l'avis de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 qui n'appelle pas de remarque particulière et est approuvé.

Monsieur le maire poursuit avec la présentation des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le conseil municipal lui a consenties

2021-059	reprise par Antea Group de l'évaluation environnementale projet La Mura
2021-062	Convention d'occupation du centre équestre La Molière

Il passe ensuite à l'ordre du jour

Délibération 2021-063

Objet : Convention de Délégation de service public portant sur le domaine skiable – Avenant n° 1

Monsieur le Maire passe la parole à Éric Gravier, 1^{er} adjoint qui donne lecture de l'avenant soumis au vote. En préambule, cet avenant rappelle que le contrat portant sur la construction et l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes signé avec la Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (SATA), met à sa charge un important programme d'investissements détaillé dans le cadre des annexes n°8A et n°8B.

Ce programme d'investissements et son calendrier de réalisation ont été définis à partir du cahier des charges remis par l'Autorité Délégante au cours de la procédure de passation du contrat et a été arrêté définitivement à la suite de l'offre finale remise par la SATA en décembre 2019.

Cependant, La crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact considérable sur les conditions d'engagement et la réalisation de certaines études nécessaires à la construction des nouvelles remontées mécaniques inscrites au programme d'investissements.

Par ailleurs, les communes délégantes souhaitent que des investissements supplémentaires non initialement prévus au contrat puissent être réalisés notamment sur le télésiège du Diable afin d'en améliorer le débit par mesure de compensation

C'est pourquoi, cet avenant est soumis à l'avis de l'assemblée délibérante.

L'exposé terminé et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, l'assemblée approuve, à la majorité des membres présents en séance et en visioconférence, avec l'abstention d'Anne Millet et Céline Valette ne prenant pas part au vote, l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public portant sur le domaine skiable.

Délibération 2021-064

Objet : convention prestations SATA pour accès piscines municipales

L'assemblée est informée que dans le cadre de la gestion et l'exploitation du domaine skiable des Deux Alpes, La Société d'Aménagement Touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses souhaite proposer à la clientèle, une offre combinant Télécabine Venosc et piscines (Venosc et Centre station) ainsi qu'une offre piscine combinée à un tarif préférentiel Remontées Mécaniques déclinée dans les packs « multi-activités » et « Aqua ».

Considérant que ces propositions participent à la promotion touristique de la station, la commune entend donner son accord pour la saison estivale 2021. En contrepartie, la SATA reversera mensuellement à la commune, 2 Euros par entrée comptabilisée par le terminal.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, Céline Valette ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve la convention de prestations SATA pour l'accès aux piscines municipales.

Délibération 2021-065

Objet : avenant n° 1 à convention production livraison repas par cuisine centrale

Françoise Moreau rappelle à l'assemblée qu'au cours de la séance du 28 septembre 2020, le conseil municipal a décidé que la cuisine centrale de la commune assurerait le service de production et de livraison des repas de la restauration scolaire des communes du Freney d'Oisans et de la Vallée du Ferrand.

Désormais, ces mêmes collectivités sollicitent que cette prestation puissent être proposées aux personnes âgées à compter du 1^{er} juin 2021.

Pour répondre à cette demande et en fixer les modalités, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à la convention initiale et de fixer le prix du repas à 8,50 €.

L'exposé terminé et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve l'avenant susvisé et fixe à 8,50 €, le tarif du repas qui sera livré aux personnes âgées.

Délibération 2021-066

Objet : commune déléguée Venosc - procédure déclassement délaissés à l'Alleau

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'au cours de la séance du 5 octobre 2015, le conseil municipal de la commune historique de Venosc a approuvé un échange de terrains avec Monsieur Christian GIRAUD afin de régulariser l'implantation de conteneurs à ordures ménagères et une borne à incendie. Parallèlement, il a été convenu que la commune lui céderait une partie de la parcelle communale 534AD316 et des parcelles communales NC pour 118m². Toutefois, préalablement à cet échange, il est nécessaire de procéder d'abord, à la désaffectation des parcelles puis à leur déclassement.

Par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir.

Laurent Giraud ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, décide de procéder à la désaffectation des parcelles et approuve leur déclassement.

Délibération 2021-067

Objet : Budget Principal - approbation compte gestion 2020

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2020 communiqué par le Comptable des Finances Publiques dont les résultats se déclinent comme suit :

INVESTISSEMENT (Déficit)	-6 015 856,81 €
FONCTIONNEMENT (Excédent)	2 971 146,83 €

L'exposé terminé et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget principal.

Délibération 2021-068

Objet : Budget Principal - approbation compte administratif 2020

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, pour l'examen du compte administratif du budget principal de la commune, Monsieur le maire désigne Madame Cécile Neyraud, en qualité de présidente et quitte la séance.

Cécile Neyraud donne lecture des résultats définitifs 2020 qui se déclinent ainsi :

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2020 (1)	3 093 703,44 €
Dépenses réalisées en 2020 (2)	9 109 560,25 €
Résultat 2020 (3=1-2)	-6 015 856,81 €
<i>Résultat antérieur 2019 (4)</i>	6 693 725,01 €
Résultat de clôture 2020 (5=3+4)	677 868,20 €
Restes à Réaliser en Dépenses (6)	4 220 093,73 €
Restes à Réaliser en Recettes (7)	0,00 €
Solde des Restes à Réaliser (8=7-6)	-4 220 093,73 €
Résultat Global de Clôture (5+8)	-3 542 225,53 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2020 (1)	22 255 846,95 €
Dépenses réalisées en 2020 (2)	19 284 700,12 €
Résultat 2020 (3=1-2)	2 971 146,83 €
<i>Résultat antérieur 2019 (4)</i>	5 415 088,19 €
Résultat de clôture 2020 (3+4)	8 386 235,02 €

Le Résultat global de clôture des deux sections sans les restes à réaliser est de 9 064 103,22 €.

L'exposé terminé et après que Cécile Neyraud ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget principal.

Monsieur le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération 2021-069

Objet : Budget annexe EAU - approbation compte gestion 2020

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2020 communiqué par le Comptable des Finances Publiques dont les résultats se déclinent comme suit :

INVESTISSEMENT (Excédent)	409 547,19 €
FONCTIONNEMENT (Excédent)	152 750,69 €

L'exposé terminé et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau.

Délibération 2021-070

Objet : budget annexe EAU - approbation compte administratif 2020

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour l'examen du compte administratif du budget annexe de l'Eau, Monsieur le maire désigne Madame Cécile Neyraud, en qualité de présidente et quitte la séance.

Cécile Neyraud donne lecture des résultats définitifs 2020 qui se déclinent ainsi :

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2020	637 101,26 €
Dépenses réalisées en 2020	227 554,07 €
Résultat 2020 (1)	409 547,19 €
<i>Résultat antérieur 2019 (2)</i>	50 885,41 €
Résultat de clôture 2020 (1+2)	460 432,60 €
Solde des Restes à Réaliser (3)	-143 639,83 €
Résultat global de Clôture (1+2+3)	316 792,77 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2020	533 300,42 €
Dépenses réalisées en 2020	380 549,73 €
Résultat 2020 (1)	152 750,69 €
<i>Résultat antérieur 2019 (2)</i>	0,00 €
Résultat de clôture 2020 (1+2)	152 750,69 €

Le résultat global de clôture des deux sections est de 613 183,29 €.

Après avoir entendu cet exposé et après que Cécile Neyraud ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau.

Monsieur le maire reprend la présidence.

Délibération 2021-071

Objet : budget annexe Lotissement Venosc - approbation compte gestion 2020

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2020 communiqué par le Comptable des Finances Publiques et précise qu'aucune réalisation n'a été effectuée sur ce budget au titre de l'exercice 2020.

L'exposé terminé, Monsieur le Maire demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve le Compte de gestion 2020 du Budget annexe du Lotissement de Venosc.

Délibération 2021-072

Objet : budget annexe Lotissement Venosc - approbation compte administratif 2020

Madame Cécile Neyraud, désignée Présidente de séance par le maire qui sort de la salle, conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, pour l'examen du compte administratif du budget annexe du Lotissement de Venosc, donne lecture des résultats définitifs 2020.

Les résultats dégagés du budget annexe du Lotissement de Venosc sont nuls. Aucune réalisation n'a été effectuée.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, Cécile Neyraud demande à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de Venosc.

Monsieur le maire reprend la présidence.

Délibération 2021-073

Objet : budget principal - affectation résultats 2020

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du compte administratif 2020 du budget Principal viennent d'être adoptés et que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Il propose d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2020	8 386 235,02 €
Affectation du résultat en 2021 (en recette au 1068)	3 600 000,00 €
Résultat global de Fonctionnement à reporter en 2021 (recette au 002)	4 786 235,02 €

INVESTISSEMENT

Résultat Global de clôture 2021, à reporter en Investissement (en recette au 001)	677 868,20 €
--	---------------------

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve l'affectation et les reports tels que détaillés ci-dessus.

Délibération 2021-074

Objet : Budget annexe EAU - affectation résultats 2020

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'approbation des résultats du compte administratif 2020 du budget de l'EAU, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Il propose à l'assemblée d'affecter les résultats de chaque section comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2020	152 750,69 €
Affectation du résultat en 2020 (en recette au 1068)	57 550,69 €
Résultat global de Fonctionnement à reporter en 2021 (recette au 002)	95 200,00 €

INVESTISSEMENT

Résultat Global de clôture 2020, à reporter en Investissement (en recette au 001)	460 432,60 €
--	---------------------

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve l'affectation et les reports tels que détaillés ci-dessus.

Délibération 2021-075

Objet : Budget principal - Budget supplémentaire 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget supplémentaire de l'exercice 2021 qui intègre à la fois les résultats votés au Compte Administratif 2020 et les Restes à Réaliser 2020 reportés sur 2021.

Celui-ci ajuste également les crédits nécessaires au fonctionnement des équipements communaux et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

INVESTISSEMENT	5 820 100,00 €
FONCTIONNEMENT	4 786 000,00 €

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal adopte le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal.

Délibération 2021-076

Objet : Budget annexe EAU - Budget supplémentaire 2021

Monsieur le Maire détaille le budget supplémentaire de l'exercice 2021 qui intègre à la fois les résultats votés au Compte Administratif 2020 et les ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des équipements communaux et à la réalisation des investissements.

Le Budget Supplémentaire 2021 s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	243 650,00 €
FONCTIONNEMENT	95 200,00 €

L'exposé terminé, par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des

membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal adopte le Budget Supplémentaire 2021 du Budget de l'Eau.

Délibération 2021-077

Objet : convention DGFIP pour compte financier unique et mise en place nomenclature M57

Monsieur le Maire informe l'assemblée la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités qui le souhaitent, d'expérimenter un compte financier unique (CFU) pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La commune Les Deux Alpes a déposé sa candidature pour rejoindre cette expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2022 et doit passer une convention avec l'Etat soumise à l'avis du conseil municipal.

Par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal décide de conclure la convention susvisée.

Délibération 2021-078

Objet : subvention OT

Monsieur le Maire revient sur la crise sanitaire qui a fortement marqué l'ensemble du territoire et plus particulièrement les stations de montagne. Il sait qu'il faut désormais se tourner vers l'avenir avec une priorité affichée, celle de la préparation de l'été suivie de celle de la prochaine saison hivernale.

Pour accompagner la relance de l'activité économique sur la Station et dynamiser le tissu économique, la commune participera aux cotés de l'Office du tourisme, à la réalisation d'événements festifs tels que Mountain Of Hell, Alpes Homes, E-Bike Ultimate Challenge.

Pour soutenir ces opérations, Monsieur le maire propose l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 000€.

Monsieur le Maire met la présente délibération au vote et demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre ou à s'abstenir et à la majorité des membres présents en séance et en visioconférence, avec l'abstention de Céline Valette, le conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention de 600 000 € à l'Office du tourisme.

Délibération 2021-079

Objet : demande de subvention Région Plan Relance Bonus

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les locaux de la mairie principale nécessitent des travaux de rénovation énergétique et thermique et que dans le cadre du Plan Relance Bonus proposé par la Région, ceux-ci peuvent être subventionnés à hauteur de 50% soit 88 575,21 €.

Le dossier doit être complété par une délibération soumise au vote, qui doit approuver la demande de subvention auprès des services de la Région.

L'exposé terminé, par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région.

Délibération 2021-080

Objet : régime astreintes et permanences

Monsieur le maire donne la parole à Pascal Espitalier qui présente à l'assemblée le régime des astreintes mis en place au sein de la collectivité qui nécessite d'être actualisé pour se conformer à la législation.

L'exposé terminé, par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le régime des astreintes et des permanences.

Délibération 2021-081

Objet : modifications des règles d'attribution des chèques-déjeuner

Pascal Espitallier expose à l'assemblée que pour répondre à une aspiration majoritaire des agents de la collectivité, il est proposé de modifier les modalités d'attribution des chèques-déjeuner pour permettre aux agents d'en bénéficier dès le début du trimestre civil qui suit leur arrivée alors qu'aujourd'hui, l'octroi s'effectue au début du semestre suivant cette arrivée.

L'exposé terminé, par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouvelles modalités d'attribution des chèques déjeuner.

Délibération 2021-082

Objet : mise à jour du tableau des effectifs - créations et suppressions de postes

Pascal Espitallier précise que le tableau des effectifs doit être mis à jour suite à différentes mutations ou départs à la retraite. Il est également nécessaire d'indiquer les vacances de poste des agents qui sont placés en position de disponibilité d'une durée supérieure à six mois.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs pour le mettre à jour au 1^{er} juin 2021.

L'exposé terminé, par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Délibération 2021-083

Objet : convention CDG 38 pour dispositif signalements actes violence, discrimination et harcèlement

Pascal Espitallier expose à l'assemblée que l'article 80 de la loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes/femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le Référent Alertes éthiques et peut être confié aux centres de gestion.

L'adhésion de la collectivité à ce dispositif présente un intérêt certain et Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure une convention avec le Centre de gestion de l'Isère.

Par appel nominal de chaque conseiller présent en séance et à distance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, décide de conclure une convention avec le Centre de gestion de l'Isère.

Délibération 2021-084

Objet : modalités compensation financière en cas de transfert CET

Dans le cadre de recrutements externes, Pascal Espitallier informe le conseil que la commune peut être amenée à reprendre tout ou partie d'un compte épargne temps ouvert et alimenté auprès de précédents employeurs territoriaux. De la même façon, lorsqu'ils recrutent des personnels de la commune, certains employeurs territoriaux acceptent le transfert des comptes épargne temps.

En cas de transfert de CET, le décret susmentionné du 26 août 2004 prévoit la possibilité, pour les employeurs qui en sont d'accord, de mettre en œuvre des modalités financières de transfert des droits à congés visant à compenser, pour partie, la charge qui résulte de la reprise d'un CET.

La présente délibération vise à permettre de telles compensations financières, qu'il s'agisse d'un agent de la commune qui obtient une mutation vers une autre collectivité ou qu'il s'agisse d'agents recrutés par la commune par voie de mutation territoriale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir et à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence, le conseil municipal approuve les modalités susvisées et fixe les montants forfaitaires par jour et par catégorie hiérarchique au titre du Compte Epargne Temps, pour la détermination de la compensation financière par jour transféré comme suit :

- Catégorie A : 135 € bruts par jour
- Catégorie B : 90 € bruts par jour
- Catégorie C : 75 € bruts par jour

L'ordre du jour terminé, Monsieur le maire propose de désigner Fabien Veyrat pour procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022.

Les personnes dont les noms suivent sont tirées au sort :

M. Stéphane Charrel
Mme Michelle Dutruc
M. Yves Jumel
Mme Céline Guévara
M. Nicolas Fournier
Mme Elisabeth Henry
Mme Sybille Carretero
Mme Irène Meleszczuk
Mme Bernardette Perrin

La séance s'achève et Monsieur le maire lève la séance à 22h50

Christophe AUBERT, Maire

